

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - ITTEVILLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21910315700083

POSTE COMPTABLE : Perception de LA FERTE-ALAIS

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : MAIRIE D' ITTEVILLE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	39
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
A4 - Etat des provisions	41
A5 - Etalement des provisions	42
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	43
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	44
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	46
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	47

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	51
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	52
B1.6 - Etat des engagements reçus	53
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	54
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	56
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	57
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	61
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	62
--	----

D2 - Arrêté et signatures

63

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 91315	ITTEVILLE MAIRIE D' ITTEVILLE	BP 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6692
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	22
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de communes du Val d'Essonne	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
6746469	7118266	1063,697848	1032,094538

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1206,13	1037,00
2	Produit des impositions directes/population	572,06	500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1206,66	1181,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	320,02	370,00
5	Encours de dette/population	1 465,06	828,00
6	DGF/population	100,27	152,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,14 %	56,57%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	111,11 %	17,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	27,36 %	76,61%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	125,25 %	72,42%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 153 384,63	8 074 990,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 078 394,63
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		10 153 384,63	10 153 384,63

INVESTISSEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 606 962,63	3 775 626,32
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	199 756,13	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 968 907,56	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 775 626,32	3 775 626,32

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	13 929 010,95	13 929 010,95
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 818 929,00	0,00	2 980 654,00	2 980 654,00	2 980 654,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 339 499,76	0,00	4 308 100,00	4 308 100,00	4 308 100,00
014	Atténuations de produits	114 000,00	0,00	114 000,00	114 000,00	114 000,00
65	Autres charges de gestion courante	360 460,00	0,00	444 217,00	444 217,00	444 217,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 632 888,76	0,00	7 846 971,00	7 846 971,00	7 846 971,00
66	Charges financières	177 148,00	0,00	160 551,00	160 551,00	160 551,00
67	Charges exceptionnelles	34 000,00	0,00	63 900,00	63 900,00	63 900,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 844 036,76	0,00	8 071 422,00	8 071 422,00	8 071 422,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 334 791,00		1 701 108,83	1 701 108,83	1 701 108,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	345 818,24		380 853,80	380 853,80	380 853,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 680 609,24		2 081 962,63	2 081 962,63	2 081 962,63
TOTAL		10 524 646,00	0,00	10 153 384,63	10 153 384,63	10 153 384,63

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 153 384,63
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	35 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	582 781,00	0,00	641 405,00	641 405,00	641 405,00
73	Impôts et taxes	5 487 309,16	0,00	5 234 843,00	5 234 843,00	5 234 843,00
74	Dotations et participations	1 288 761,00	0,00	1 988 742,00	1 988 742,00	1 988 742,00
75	Autres produits de gestion courante	67 900,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 461 751,16	0,00	7 984 990,00	7 984 990,00	7 984 990,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 470 051,16	0,00	8 074 990,00	8 074 990,00	8 074 990,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	357 954,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		357 954,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		7 828 005,16	0,00	8 074 990,00	8 074 990,00	8 074 990,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 078 394,63
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 153 384,63
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 081 962,63
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	149 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 179 299,67	199 756,13	1 856 810,63	1 856 810,63	2 056 566,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	120 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 448 799,67	199 756,13	1 971 810,63	1 971 810,63	2 171 566,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	675 038,00	0,00	635 152,00	635 152,00	635 152,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		685 038,00	0,00	635 152,00	635 152,00	635 152,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 133 837,67	199 756,13	2 606 962,63	2 606 962,63	2 806 718,76
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	357 954,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	41 088,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		399 042,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 532 879,67	199 756,13	2 606 962,63	2 606 962,63	2 806 718,76

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	968 907,56
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 775 626,32
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 607 564,00	0,00	425 000,00	425 000,00	425 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 857 564,00	0,00	425 000,00	425 000,00	425 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	430 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	1 168 663,69	1 168 663,69	1 168 663,69
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 507,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		940 507,20	0,00	1 268 663,69	1 268 663,69	1 268 663,69
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 798 071,20	0,00	1 693 663,69	1 693 663,69	1 693 663,69
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 334 791,00		1 701 108,83	1 701 108,83	1 701 108,83
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	345 818,24		380 853,80	380 853,80	380 853,80
041	Opérations patrimoniales (4)	41 088,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 721 697,24		2 081 962,63	2 081 962,63	2 081 962,63

ITTEVILLE - MAIRIE D' ITTEVILLE - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		5 519 768,44	0,00	3 775 626,32	3 775 626,32	3 775 626,32

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					3 775 626,32
---	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 081 962,63
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 980 654,00		2 980 654,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 308 100,00		4 308 100,00
014	Atténuations de produits	114 000,00		114 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	444 217,00		444 217,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	160 551,00	0,00	160 551,00
67	Charges exceptionnelles	63 900,00	0,00	63 900,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	380 853,80	380 853,80
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 701 108,83	1 701 108,83
Dépenses de fonctionnement – Total		8 071 422,00	2 081 962,63	10 153 384,63

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 153 384,63
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	635 152,00	0,00	635 152,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	85 000,00	0,00	85 000,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 056 566,76	0,00	2 056 566,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 806 718,76	0,00	2 806 718,76

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	968 907,56
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 775 626,32
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	74 000,00		74 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	641 405,00		641 405,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 234 843,00		5 234 843,00
74	Dotations et participations	1 988 742,00		1 988 742,00
75	Autres produits de gestion courante	46 000,00	0,00	46 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	90 000,00	0,00	90 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 074 990,00	0,00	8 074 990,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 078 394,63
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 153 384,63
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 000,00	0,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement	425 000,00	0,00	425 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		380 853,80	380 853,80
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 701 108,83	1 701 108,83
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		525 000,00	2 081 962,63	2 606 962,63

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 168 663,69
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 775 626,32
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 818 929,00	2 980 654,00	2 980 654,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	448 460,00	337 167,00	337 167,00
60611	Eau et assainissement	61 080,00	62 991,00	62 991,00
60612	Energie - Electricité	271 930,00	231 110,00	231 110,00
60621	Combustibles	500,00	0,00	0,00
60622	Carburants	30 000,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	38 880,00	45 000,00	45 000,00
60624	Produits de traitement	6 300,00	20 000,00	20 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	38 500,00	40 000,00	40 000,00
60631	Fournitures d'entretien	28 000,00	20 000,00	20 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	66 870,00	48 500,00	48 500,00
60633	Fournitures de voirie	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60636	Vêtements de travail	11 500,00	11 529,00	11 529,00
6064	Fournitures administratives	12 770,00	12 000,00	12 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6067	Fournitures scolaires	30 040,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	48 222,00	55 000,00	55 000,00
6135	Locations mobilières	140 040,00	64 843,00	64 843,00
61521	Entretien terrains	0,00	750 000,00	750 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	63 000,00	50 684,00	50 684,00
615231	Entretien, réparations voiries	170 000,00	50 000,00	50 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	33 000,00	50 000,00	50 000,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	30 000,00	30 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	22 500,00	25 000,00	25 000,00
6156	Maintenance	164 350,00	200 000,00	200 000,00
6161	Multirisques	90 000,00	79 831,00	79 831,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	25 000,00	5 000,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	29 000,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 519,00	7 986,00	7 986,00
6184	Versements à des organismes de formation	12 100,00	3 226,00	3 226,00
6226	Honoraires	243 660,00	13 850,00	13 850,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	80 000,00	50 000,00	50 000,00
6228	Divers	22 700,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	28 800,00	8 806,00	8 806,00
6232	Fêtes et cérémonies	143 279,00	120 000,00	120 000,00
6233	Foires et expositions	1 500,00	596,00	596,00
6236	Catalogues et imprimés	100,00	0,00	0,00
6237	Publications	28 000,00	25 000,00	25 000,00
6238	Divers	4 200,00	2 500,00	2 500,00
6247	Transports collectifs	27 000,00	9 523,00	9 523,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	685,00	685,00
6257	Réceptions	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	12 529,00	12 529,00
6262	Frais de télécommunications	45 000,00	55 677,00	55 677,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	267,00	267,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	3 886,00	3 886,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	3 329,00	40 000,00	40 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	200 000,00	280 000,00	280 000,00
6284	Redevances pour services rendus	39 180,00	32 842,00	32 842,00
6288	Autres services extérieurs	6 520,00	3 248,00	3 248,00
63512	Taxes foncières	19 000,00	22 919,00	22 919,00
6358	Autres droits	2 000,00	2 459,00	2 459,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 339 499,76	4 308 100,00	4 308 100,00
6218	Autre personnel extérieur	44 000,00	15 500,00	15 500,00
6331	Versement mobilité	39 950,00	38 000,00	38 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 010,00	12 500,00	12 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	58 030,00	39 000,00	39 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 575 435,76	1 550 000,00	1 550 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	50 429,00	53 000,00	53 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	489 350,00	500 000,00	500 000,00
64131	Rémunérations non tit.	865 200,00	900 000,00	900 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	15 600,00	15 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	500 020,00	520 000,00	520 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	565 280,00	530 000,00	530 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	43 730,00	40 000,00	40 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 200,00	2 500,00	2 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	31 065,00	30 000,00	30 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 800,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	114 000,00	114 000,00	114 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	114 000,00	114 000,00	114 000,00
65	Autres charges de gestion courante	360 460,00	444 217,00	444 217,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	20 000,00	20 000,00
6531	Indemnités	100 200,00	94 665,00	94 665,00
6532	Frais de mission	0,00	6 000,00	6 000,00
6533	Colisations de retraite	4 300,00	3 984,00	3 984,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 200,00	7 208,00	7 208,00
6535	Formation	0,00	2 500,00	2 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	400,00	361,00	361,00
65548	Autres contributions	19 860,00	2 000,00	2 000,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	2 500,00	2 014,00	2 014,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	485,00	485,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	40 000,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	0,00	60 000,00	60 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	70 000,00	70 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	131 000,00	175 000,00	175 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 632 888,76	7 846 971,00	7 846 971,00
66	Charges financières (b)	177 148,00	160 551,00	160 551,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	167 148,00	154 551,00	154 551,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	2 500,00	2 500,00
666	Pertes de change	5 000,00	3 500,00	3 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	34 000,00	63 900,00	63 900,00
6712	Amendes fiscales et pénales	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	400,00	400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	54 000,00	54 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	25 000,00	4 500,00	4 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 844 036,76	8 071 422,00	8 071 422,00
023	Virement à la section d'investissement	2 334 791,00	1 701 108,83	1 701 108,83
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	345 818,24	380 853,80	380 853,80
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	345 818,24	380 853,80	380 853,80
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 680 609,24	2 081 962,63	2 081 962,63
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 680 609,24	2 081 962,63	2 081 962,63
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 524 646,00	10 153 384,63	10 153 384,63

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 153 384,63
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-25 681,52
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-28 181,52
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	35 000,00	74 000,00	74 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	74 000,00	74 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	582 781,00	641 405,00	641 405,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	2 500,00	2 500,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	500,00	500,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	10 000,00	1 000,00	1 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	1 350,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	4 000,00	4 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	44 431,00	40 000,00	40 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	3 000,00	1 000,00	1 000,00
7066	Redevances services à caractère social	95 000,00	74 765,00	74 765,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	427 000,00	500 000,00	500 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	17 640,00	17 640,00
73	Impôts et taxes	5 487 309,16	5 234 843,00	5 234 843,00
73111	Impôts directs locaux	4 135 761,00	3 828 241,00	3 828 241,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	5 510,00	5 510,00
73211	Attribution de compensation	441 594,16	441 594,00	441 594,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	138 552,00	138 552,00	138 552,00
73221	FNGIR	247 402,00	247 402,00	247 402,00
7336	Droits de place	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	130 000,00	135 000,00	135 000,00
7353	Redevance des mines	45 000,00	40 000,00	40 000,00
7362	Taxes de séjour	3 000,00	5 000,00	5 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	23 000,00	23 749,00	23 749,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	320 000,00	366 795,00	366 795,00
74	Dotations et participations	1 288 761,00	1 988 742,00	1 988 742,00
7411	Dotations forfaitaire	348 063,00	351 370,00	351 370,00
74121	Dotations de solidarité rurale	306 727,00	309 641,00	309 641,00
74127	Dotations nationales de péréquation	10 445,00	10 000,00	10 000,00
744	FCTVA	0,00	7 066,00	7 066,00
74718	Autres participations Etat	0,00	1 000,00	1 000,00
7472	Participat° Régions	6 000,00	100 000,00	100 000,00
7473	Participat° Départements	10 000,00	38 000,00	38 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	100 000,00	100 000,00
7478	Participat° Autres organismes	410 000,00	527 802,00	527 802,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	125 452,00	123 086,00	123 086,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	6 595,00	349 676,00	349 676,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	65 479,00	66 101,00	66 101,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	67 900,00	46 000,00	46 000,00
752	Revenus des immeubles	37 900,00	41 000,00	41 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	30 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		7 461 751,16	7 984 990,00	7 984 990,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	8 300,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	8 300,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	90 000,00	90 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnmt courant	0,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 470 051,16	8 074 990,00	8 074 990,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	357 954,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	357 954,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		357 954,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 828 005,16	8 074 990,00	8 074 990,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 078 394,63
--	---------------------

=

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				10 153 384,63

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	149 000,00	85 000,00	85 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	24 000,00	40 000,00	40 000,00
2031	Frais d'études	80 000,00	45 000,00	45 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	40 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	30 000,00	30 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 179 299,67	1 856 810,63	1 856 810,63
2111	Terrains nus	1 300 000,00	385 000,00	385 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	4 000,00	4 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	30 000,00	2 462,98	2 462,98
21311	Hôtel de ville	60 000,00	50 000,00	50 000,00
21312	Bâtiments scolaires	75 000,00	100 000,00	100 000,00
21318	Autres bâtiments publics	650 000,72	519 446,42	519 446,42
2135	Installations générales, agencements	80 000,00	30 000,00	30 000,00
2138	Autres constructions	0,00	140 000,00	140 000,00
2152	Installations de voirie	1 348 565,00	200 000,00	200 000,00
21534	Réseaux d'électrification	75 000,00	15 000,00	15 000,00
21538	Autres réseaux	929 182,00	30 000,00	30 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	35 850,00	20 000,00	20 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	20 000,00	30 000,00	30 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	64 000,00	30 000,00	30 000,00
2182	Matériel de transport	91 971,00	130 000,00	130 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	115 200,00	100 691,02	100 691,02
2184	Mobilier	19 746,95	36 647,49	36 647,49
2188	Autres immobilisations corporelles	284 784,00	33 562,72	33 562,72
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	120 500,00	0,00	0,00
2313	Constructions	20 500,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 448 799,67	1 971 810,63	1 971 810,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	10 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	675 038,00	635 152,00	635 152,00
1641	Emprunts en euros	653 038,00	625 713,00	625 713,00
1643	Emprunts en devises	10 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	10 000,00	9 439,00	9 439,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		685 038,00	635 152,00	635 152,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 133 837,67	2 606 962,63	2 606 962,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	357 954,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	357 954,00	0,00	0,00
102296	Reprise sur taxe d'aménagement	4 691,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	14 688,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	44 412,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	35 781,00	0,00	0,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	6 000,00	0,00	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupements	232 804,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	12 682,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	6 896,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	41 088,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	38 334,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	2 544,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	210,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		399 042,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 532 879,67	2 606 962,63	2 606 962,63
				+
		RESTES A REALISER N-1 (11)		199 756,13
				+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		968 907,56
				=
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 775 626,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 607 564,00	425 000,00	425 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	30 000,00	30 000,00
1312	Subv. transf. Régions	900 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	125 000,00	125 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	21 386,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	686 178,00	250 000,00	250 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	10 000,00	10 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	250 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 857 564,00	425 000,00	425 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	430 000,00	1 268 663,69	1 268 663,69
10222	FCTVA	350 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	100 000,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 168 663,69	1 168 663,69
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 507,20	0,00	0,00
	Total des recettes financières	940 507,20	1 268 663,69	1 268 663,69
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 798 071,20	1 693 663,69	1 693 663,69
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 334 791,00	1 701 108,83	1 701 108,83
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	345 818,24	380 853,80	380 853,80
2802	Frais liés à la réalisation des document	74 863,24	14 515,00	14 515,00
28031	Frais d'études	8 507,00	31 623,80	31 623,80
28033	Frais d'insertion	1 563,00	1 296,00	1 296,00
28051	Concessions et droits similaires	9 545,00	18 078,00	18 078,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	87,00	87,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 074,00	2 074,00	2 074,00
281311	Hôtel de ville	2 681,00	3 265,00	3 265,00
281312	Bâtiments scolaires	3 825,00	3 825,00	3 825,00
281316	Equipements de cimetière	0,00	1 083,00	1 083,00
281318	Autres bâtiments publics	4 746,00	4 746,00	4 746,00
28132	Immeubles de rapport	5 081,00	5 081,00	5 081,00
28135	Installations générales, agencements, ..	13 331,00	12 019,00	12 019,00
28151	Réseaux de voirie	5 087,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	4 248,00	10 480,00	10 480,00
281532	Réseaux d'assainissement	35 540,00	35 539,00	35 539,00
281534	Réseaux d'électrification	7 739,00	8 777,00	8 777,00
281538	Autres réseaux	1 235,00	1 235,00	1 235,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 239,00	7 827,00	7 827,00
281571	Matériel roulant	3 402,00	1 393,00	1 393,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	9 881,00	11 067,00	11 067,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	18 911,00	14 151,00	14 151,00
28181	Installations générales, aménagt divers	7 816,00	673,00	673,00
28182	Matériel de transport	25 843,00	42 972,00	42 972,00
28183	Matériel de bureau et informatique	30 993,00	63 015,00	63 015,00
28184	Mobilier	15 996,00	16 745,00	16 745,00
28188	Autres immo. corporelles	49 672,00	69 287,00	69 287,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 680 609,24	2 081 962,63	2 081 962,63
041	Opérations patrimoniales (9)	41 088,00	0,00	0,00

ITTEVILLE - MAIRIE D' ITTEVILLE - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2031	Frais d'études	38 334,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 754,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 721 697,24	2 081 962,63	2 081 962,63
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 519 768,44	3 775 626,32	3 775 626,32

+

RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 775 626,32
---	--	--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

										IV
										A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	635 152	970 200	12 500	115 200	6 147	145 300	0	1 000	30 000	691 463	0	2 606 963
- Equipements municipaux (2)		970 200	12 500	115 200	6 147	145 300	0	1 000	0	691 463	0	1 941 811
- Equip. non municipaux (c204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	0	30 000
- Opérations financières	635 152											635 152
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	635 152	970 200	12 500	115 200	6 147	145 300	0	1 000	30 000	691 463	0	2 606 963
RAR N-1 et reports	968 908	67 223	622	1 560	1 324	31 361	0	0	0	97 667	0	1 168 664
Total cumulé dépenses d'investissement	1 604 060	1 037 423	13 122	116 760	7 471	176 661	0	1 000	30 000	789 130	0	3 775 626
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 350 626	125 000	0	0	0	280 000	0	0	0	20 000	0	3 775 626
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	3 350 626	125 000	0	0	0	280 000	0	0	0	20 000	0	3 775 626

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	2 300 781	3 001 002	273 048	1 156 682	330 717	1 099 002	70 000	677 870	0	1 244 283	0	10 153 385
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 300 781	3 001 002	273 048	1 156 682	330 717	1 099 002	70 000	677 870	0	1 244 283	0	10 153 385
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	6 739 974	286 949	0	488 000	40 000	250 802	0	254 765	0	1 500	3 000	8 074 990
RAR N-1 et reports	2 078 395	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 078 395
Total cumulé recettes de fonctionnement	8 818 369	286 949	0	488 000	40 000	250 802	0	254 765	0	1 500	3 000	10 153 385

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE										A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		635 152	1 037 423	13 122	116 760	7 471	176 661	0	1 000	30 000	789 130	0	2 806 719
Dépenses réelles		635 152	1 037 423	13 122	116 760	7 471	176 661	0	1 000	30 000	789 130	0	2 806 719
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	635 152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	635 152
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	85 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	0	30 000
21	Immobilisations corporelles	0	952 423	13 122	116 760	7 471	176 661	0	1 000	0	789 130	0	2 056 567
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes Investissement		3 350 626	125 000	0	0	0	280 000	0	0	0	20 000	0	3 775 626
Recettes réelles		1 268 664	125 000	0	0	0	280 000	0	0	0	20 000	0	1 693 664
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 268 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 268 664
13	Subventions d'investissement	0	125 000	0	0	0	280 000	0	0	0	20 000	0	425 000

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		2 081 963	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 081 963
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 701 109	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 701 109
040	Opérat° ordre transfert entre sections	380 854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	380 854
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 300 761	3 001 002	273 048	1 156 682	330 717	1 099 002	70 000	677 870	0	1 244 283	0	10 153 385
Dépenses réelles		218 818	3 001 002	273 048	1 156 682	330 717	1 099 002	70 000	677 870	0	1 244 283	0	8 071 422
011	Charges à caractère général	267	1 154 583	98 000	367 637	177 804	218 586	0	58 822	0	906 955	0	2 980 654
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 497 162	174 687	728 045	151 399	800 416	0	620 063	0	336 328	0	4 308 100
014	Atténuations de produits	0	114 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	229 357	361	61 000	1 514	80 000	70 000	985	0	1 000	0	444 217
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	160 551	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 551
67	Charges exceptionnelles	58 000	5 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 900
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		2 081 963	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 081 963
023	Virement à la section d'investissement	1 701 109	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 701 109
042	Opérat° ordre transfert entre sections	380 854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	380 854
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	6 739 974	286 949	0	498 000	40 000	250 802	0	254 765	0	1 500	3 000	8 074 990
	Recettes réelles	6 739 974	286 949	0	498 000	40 000	250 802	0	254 765	0	1 500	3 000	8 074 990
013	Atténuations de charges	74 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 000
70	Produits des services, du domaine, vente	21 640	2 500	0	498 000	40 000	3 000	0	74 765	0	1 500	0	641 405
73	Impôts et taxes	5 208 094	23 749	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	5 234 843
74	Dotations et participations	1 422 940	138 000	0	0	0	247 802	0	180 000	0	0	0	1 988 742
75	Autres produits de gestion courante	13 300	32 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	IV
	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme	2	05/04/2017
L	Logiciels	3	05/04/2017
L	Cheptel	5	05/04/2017
L	Matériels informatiques	5	05/04/2017
L	Outillages industriels	5	05/04/2017
L	Matériels industriels	5	05/04/2017
L	frais de recherche et de développement	5	05/04/2017
L	frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation	5	05/04/2017
L	Autres immobilisations corporelles	6	05/04/2017
L	Matériels de transports	6	05/04/2017
L	Autres matériels et outillages techniques	6	05/04/2017
L	Autres matériels et outillages de voirie	6	05/04/2017
L	Matériel roulant de voirie	6	05/04/2017
L	Mobilier	10	05/04/2017
L	Matériels de bureau	10	05/04/2017
L	Autres immobilisations incorporelles	10	05/04/2017
L	Agencements et aménagements du matériel et outillage	15	05/04/2017
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15	05/04/2017
L	Immeuble de rapport	15	05/04/2017
L	Plantations, Agencement	15	05/04/2017
L	coffres forts	20	05/04/2017
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	20	05/04/2017
L	Autres agencements et aménagements de terrains	40	05/04/2017
L	Réseau d'assainissement	60	05/04/2017
L	Réseau d'adduction d'eau	60	05/04/2017
L	Installations à caractère spécifique	60	05/04/2017
L	Bâtiments administratifs	60	05/04/2017
L	Bâtiments	60	05/04/2017
L	Bâtiments d'exploitation	80	05/04/2017
L	Bien de moindre valeur (<1000 euros unitaire)	1	05/04/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		635 152,00	I 635 152,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		635 152,00	635 152,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	625 713,00	625 713,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	9 439,00	9 439,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
102296	Reprise sur taxe d'aménagement	0,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	635 152,00	199 756,13	968 907,56	1 803 815,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 181 962,63	III 2 181 962,63
Ressources propres externes de l'année (a)		100 000,00	100 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	100 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 081 962,63	2 081 962,63
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	14 515,00	14 515,00
28031	Frais d'études	31 623,80	31 623,80
28033	Frais d'insertion	1 296,00	1 296,00
28051	Concessions et droits similaires	18 078,00	18 078,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	87,00	87,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 074,00	2 074,00
281311	Hôtel de ville	3 265,00	3 265,00
281312	Bâtiments scolaires	3 825,00	3 825,00
281316	Equipements de cimetière	1 083,00	1 083,00
281318	Autres bâtiments publics	4 746,00	4 746,00
28132	Immeubles de rapport	5 081,00	5 081,00
28135	Installations générales, agencements, ..	12 019,00	12 019,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	10 480,00	10 480,00
281532	Réseaux d'assainissement	35 539,00	35 539,00
281534	Réseaux d'électrification	8 777,00	8 777,00
281538	Autres réseaux	1 235,00	1 235,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 827,00	7 827,00
281571	Matériel roulant	1 393,00	1 393,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	11 067,00	11 067,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	14 151,00	14 151,00
28181	Installations générales, aménagt divers	673,00	673,00
28182	Matériel de transport	42 972,00	42 972,00
28183	Matériel de bureau et informatique	63 015,00	63 015,00
28184	Mobilier	16 745,00	16 745,00
28188	Autres immo. corporelles	69 287,00	69 287,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 701 108,83	1 701 108,83

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 181 962,63	0,00	0,00	1 168 663,69	3 350 626,32

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 803 815,69
Ressources propres disponibles	IV 3 350 626,32
Solde	V = IV – II (6) 1 546 810,63

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV
	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		
	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	GRFM (Gymnastique Rythmique La Ferté Maisse)	Association	120,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	LES ENFANTS D'ELSA (Ecole Elsa Triolet)	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	AEPBI (Ecole Paul Bert)	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	2AEJP (Ecole Jacques Prévert)	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	KRAV MAGA DEFENSE	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ACADEMIE DES PETITS BOUCHONS	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	AC'CORPS	Association	2 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	A.S.I. SECTION FOOTBALL	Association	10 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	A.S.I. SECTION HAND BALL	Association	4 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	AIKIBUDO CLUB ITTEVILLE	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	AMICALE CYCLISTE D'ITTEVILLE	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	750,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	AMICALE PHILATELIQUE	Association	1 500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ART ET PASSION	Association	400,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASS DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASS PREVENTION EGLISE ST GERMAIN ITTEV	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASS. LA FORME LES FORMES	Association	7 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASS. SPORTIVE COLLEGE R. DOISNEAU	Association	2 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASSOCIATION C.N.L.	Association	200,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASSOCIATION D'ERWAN A ELLA	Entreprise	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASSOCIATION LA POIGNEE DE SEL	Association	800,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ASSOCIATION LE CHAMP DU COQ	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ATELIER D'ART D'ITTEVILLE	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	COMITE DE JUMELAGE	Association	200,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	DANC'ITT	Association	2 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ECOLE DE PECHE INTERCOMMUNALE	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	ELAN JEAN JAURES	Association	1 000,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	F.N.A.C.A.	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	FJEP - TENNIS DE TABLE	Association	1 200,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	HITHANDZIK	Association	1 500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	JUDO CLUB ITTEVILLE	Association	4 500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	LES PETITS FRERES DES PAUVRES	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	LES RESTOS DU COEUR	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	LES REVES AUX CLEFS	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	PETITS PICASSO D'ITTEVILLE	Association	300,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	RENAISSANCE ET CULTURE	Entreprise	150,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	SECOURS CATHOLIQUE	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	SECOURS POPULAIRE ITTEVILLE	Association	500,00
6574	Subvention 2021	Subvention 2021	TIRADES ET CHANTS	Association	1 700,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		26,00	0,00	26,00	22,00	4,00	26,00
Adjoint administratif territorial	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Chef de cabinet	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		34,00	0,00	34,00	27,00	7,00	34,00
Adjoint technique territorial	C	17,00	0,00	17,00	11,00	6,00	17,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial de jeunes enfants	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		29,00	0,00	29,00	9,00	20,00	29,00
Adjoint territorial d'animation	C	25,00	0,00	25,00	5,00	20,00	25,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		9,00	0,00	9,00	0,00	9,00	9,00
Assistante maternelle		9,00	0,00	9,00	0,00	9,00	9,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		107,00	0,00	107,00	67,00	40,00	107,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		IV
		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique.

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 103 rue Saint-Germain 91760 ITTEVILLE (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	9 623 000,00	-9,10	38,79	0,00	3 732 762,00	0,00
TFPNB	79 200,00	0,60	70,44	0,00	55 788,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00